



Abattement successoral pour invalidité

Par **coco73**, le **16/03/2016** à **09:02**

bonjour

actuellement retraitée, et en période successorale de mon père, j'ai été reconnue en 2012 en cours d'activité professionnelle, en invalidité catégorie 2. puisje prétendre à un abattement fiscal supplémentaire. merci

Par **chipounette**, le **06/05/2016** à **21:38**

abattement de 159325 euros.. les centres des impôts interprètent les textes.. en fait, il faut que ce handicap vous empêche d'avoir un travail vous permettant une certaine rentabilité si je me souviens bien.. lisez le lien (et 2 aspirines après)

<http://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/succession-handicap-abattement-cumulatif-negligeable-14865.htm#>

je suis dans un cas de retraite pour invalidité à 39 ans, avec retraite fonctionnaire de moins de 900 euros, 77% invalidité reconnue par la commission de réforme de l'administration, je perçois une rente d'une assurance perte de salaire qui dit que je ne peux plus exercer aucune activité professionnelle.. je cherche aussi à savoir si je pourrais ou non bénéficier de cet abattement ou pas.. mon parent est encore vivant, Il est préférable de parler de cela du vivant des personnes, ça simplifie les choses et permet de placer l'héritage différemment, les parents n'ont pas envie que leur argent parte dans des frais de succession mais plutôt dans la poche de leurs enfants